



Assemblée générale

Distr. générale
22 septembre 2008
Français
Original : anglais

Soixante-troisième session

Point 60 a) de l'ordre du jour

Promotion et protection des droits de l'enfant

Promotion et protection des droits de l'enfant

Note du Secrétariat

1. La présente note est soumise en application de la résolution 62/141, dans laquelle l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de nommer un Représentant spécial sur la violence à l'encontre des enfants pour une période de trois ans, et prié le Représentant spécial de faire rapport tous les ans à l'Assemblée générale, au Conseil des droits de l'homme et au Conseil économique et social.
2. Le Secrétaire général a engagé de larges consultations avec tous les acteurs pertinents du système des Nations Unies, notamment par l'intermédiaire du Groupe interinstitutions sur la violence à l'égard des enfants, au sujet de la création du Bureau du Représentant spécial sur la violence à l'encontre des enfants.
3. Le mandat du Représentant spécial a été approuvé, conformément à la résolution 62/141. Le Représentant spécial sera nommé au niveau de Sous-Secrétaire général et rendra compte directement au Secrétaire général. Le Bureau du Représentant spécial sera installé à New York et bénéficiera de l'appui administratif du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF). Le Représentant spécial présidera le Groupe interinstitutions sur la violence à l'égard des enfants. Conformément aux dispositions de la résolution 62/141, le poste a été créé pour une période de trois ans et sera financé au moyen de contributions volontaires.
4. Un certain nombre de candidats qualifiés ont fait acte de candidature et le processus de présélection a été achevé. En outre, une lettre a été envoyée aux présidents des cinq groupes régionaux pour leur demander de recommander d'autres candidats qualifiés. Résolu à pourvoir ce poste le plus rapidement possible, le Secrétaire général a mis sur pied un jury d'entretien chargé de lui proposer une liste finale de candidats pouvant être retenus. Ce jury a commencé ses travaux et accueillera avec satisfaction toute autre recommandation de candidats qualifiés même si les entretiens sont déjà en cours.

* Nouveau tirage pour raisons techniques.

